

# Target redemption forward (TARF)



## Solution sur mesure pour améliorer votre taux de change

### Target Redemption Forward: ce qu'il faut savoir

Un Target Redemption Forward (TARF) est un contrat à terme structuré qui vous permet de bénéficier d'un meilleur taux de change qu'avec les opérations à terme traditionnelles en intégrant un effet de levier et un plafond de bénéfice.

Le titulaire d'un TARF peut donc acheter (ou vendre) une monnaie contre une autre en procédant à une série régulière de transactions à un cours inférieur (ou supérieur) au cours à terme, tant que le niveau de bénéfice maximal initialement établi n'a pas été atteint. Une fois le plafond de bénéfice atteint, le produit est intégralement résilié et aucune autre transaction n'est effectuée.

Il existe deux manières de définir le bénéfice maximal (cap level): le nombre d'observations ou le bénéfice cumulé.

### Nombre d'observations (target)

Le cap level est défini par le nombre d'observations où le prix d'exercice est meilleur que le taux du marché à chaque date d'échéance. Une fois le nombre maximal d'observations (également appelé cible ou target) atteint, le produit est résilié.

### Bénéfice cumulé

À chaque date d'échéance, si le cours d'exercice est meilleur que le taux du marché, le bénéfice sera calculé et cumulé jusqu'à ce que le bénéfice maximal soit atteint.

### Vos avantages en un coup d'œil

- Vous négociez à un taux défini à l'avance.
- Le TARF propose un prix d'exercice plus intéressant que le cours à terme (et le cours au comptant) applicable au moment de l'exécution.
- En général, aucune prime n'est due (stratégie à zéro coût).
- Nos spécialistes structureront la solution pour répondre aux besoins de votre entreprise.

### Risques potentiels

- Une fois le cap level atteint, l'ensemble de la structure sera immédiatement résilié.
- Le montant notionnel dépend du taux du marché à chaque date d'échéance (effet de levier).
- Si vous souhaitez clôturer ou restructurer le TARF, des coûts ou des gains peuvent survenir en fonction des conditions du marché.

Une limite de négoce OTC est requise pour ce produit.

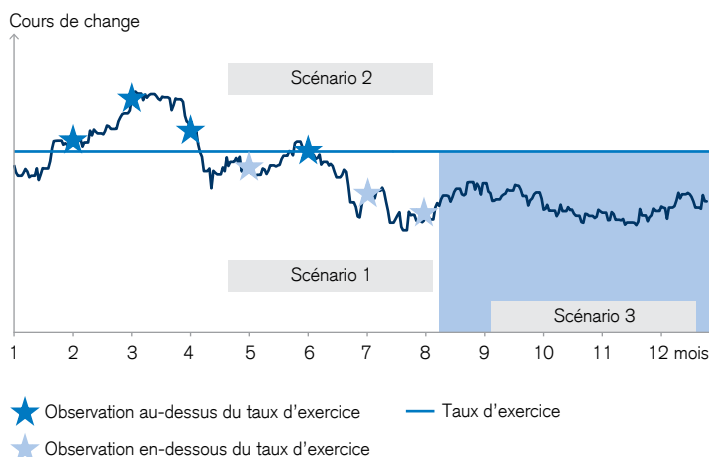
### Fonctionnement

Afin de mettre en place un TARF, vous devez définir les paramètres suivants:

- Paire de monnaies
- Périodicité/durée
- Montant notionnel et utilisation de l'effet de levier
- Cours d'exercice et plafond de bénéfice

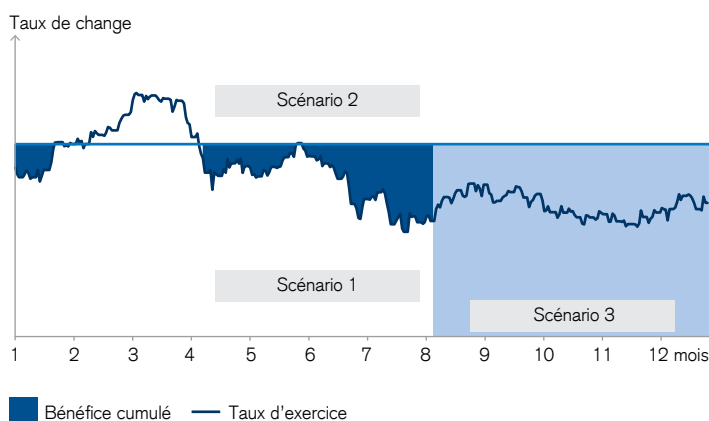
## Exemple pour un vendeur (sociétés exportatrices)

Profit cap: nombre d'observations (max. 3)



## Exemple pour un vendeur (sociétés exportatrices)

Profit cap: bénéfice cumulé



**CREDIT SUISSE AG**  
International Trading Solutions  
Uetlibergstrasse 231  
CH-8070 Zurich  
[credit-suisse.com](https://www.credit-suisse.com)

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les transactions de gré à gré («OTC») sont des produits dérivés complexes qui ne sont ni standardisés ni titrisés. Ils sont négociés et échangés hors Bourse. Les transactions de gré à gré ne sont pas réglées par le biais d'une chambre de compensation et n'ont pas de marché secondaire. Elles peuvent comporter un risque important. Ils sont de ce fait uniquement destinés aux investisseurs avertis, en mesure d'appréhender et d'assumer tous les risques qui en découlent. La valeur des produits dépend du développement de la valeur de l'actif sous-jacent et de la solvabilité des parties, qui peuvent évoluer au cours du cycle de vie des produits. Une société du CS peut participer à d'autres transactions liées à tout sous-jacent des produits susmentionnés. Ces éventuelles transactions ne sont pas mentionnées dans le présent document. Les dispositions à caractère obligatoire de toute transaction seront définies dans les contrats et les confirmations spécifiques OTC. Vous pouvez vous adresser à votre Relationship Manager, qui vous fournira des informations complémentaires concernant ces produits (p. ex. l'intégralité des conditions). Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.

À chaque échéance, 3 scénarios peuvent se produire:  
Exemple pour un vendeur d'une paire de monnaies  
(p. ex. sociétés exportatrices)

### Scénario 1

Si le cap level n'a pas été atteint et si la paire de monnaies s'échange à un niveau inférieur au prix d'exercice, vous vendez le montant notionnel au taux d'exercice et le plafond est réduit en conséquence.

### Scénario 2

Si le cap level n'a pas été atteint et si la paire de monnaies s'échange à un niveau supérieur au prix d'exercice, vous vendez le montant notionnel avec levier au taux d'exercice.

### Scénario 3

Si le cap level a été atteint, le TARF est intégralement résilié et aucune autre transaction n'est plus effectuée au sein de cette structure.

## Contactez-nous

FX Corporate & Institutional Clients

[mailbox.dz@credit-suisse.com](mailto:mailbox.dz@credit-suisse.com)

[credit-suisse.com/devises](https://credit-suisse.com/devises)

Zurich	+41 44 656 68 78*
Bâle	+41 61 279 65 00*
Genève	+41 22 394 81 55*
St-Gall	+41 71 226 61 80*
Lugano	+41 91 802 64 00*

\* Nous vous indiquerons le numéro de téléphone qui vous est assigné. Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés pour des raisons de sécurité ou à des fins de formation. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique commerciale.